



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salariés agricoles

Question écrite n° 119799

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les mesures destinées à réduire le coût du travail dans le secteur agricole. Selon les dernières annonces, la réduction des charges pour les salariés permanents dans les exploitations agricoles ne concernerait que les structures de 20 permanents. Ce critère semble trop restrictif pour avoir une réelle efficacité. Par ailleurs, la réduction de charges de un euro devrait être mise en place en tenant compte des paramètres propres à l'emploi des permanents dans la production agricole. En effet, peu de permanents perçoivent une rémunération juste égale au SMIC, ce qui rend la mesure inadaptée au secteur. Compte tenu des difficultés que de nombreuses exploitations agricoles connaissent pour être concurrentielles à l'échelle européenne, il lui demande quels correctifs le Gouvernement entend adopter pour rendre les mesures de réduction du coût du travail totalement opérantes en faveur de nos entreprises agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119799

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10947

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)